

# Administrer Emma : la mise en texte de l'extrême-onction ou l'inversion des signes

Stéphanie Dord-Crouslé

► **To cite this version:**

Stéphanie Dord-Crouslé. Administrer Emma : la mise en texte de l'extrême-onction ou l'inversion des signes. Bulletin Flaubert-Maupassant, Les amis de Flaubert et de Maupassant, 2008, pp.97-110. <halshs-00399545>

**HAL Id: halshs-00399545**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00399545>**

Submitted on 11 Dec 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **BULLETIN FLAUBERT- MAUPASSANT**

N° 23 - 2008

Revue semestrielle  
publiée par l'association des Amis de Flaubert et de Maupassant,  
avec le concours financier  
du Département de la Seine-Maritime,  
de la Ville de Rouen  
et du Centre National du Livre.

## Amis de Flaubert et de Maupassant

### **Rédaction et administration :**

Amis de Flaubert et de Maupassant,  
Hôtel des sociétés savantes, 190 rue Beauvoisine, 76000 Rouen.

### **Comité d'honneur :**

Monsieur le Préfet de la Région de Haute-Normandie  
Monsieur le Président du Conseil Régional  
Monsieur le Président du Conseil Général  
Madame le Maire de Rouen  
Monsieur le Maire de Canteleu  
Monsieur le Président de l'Université de Rouen  
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles

### **Comité de patronage :**

M. Agulhon, J.-M. Bailbé, M.-C. Bancquart, L. Forestier,  
H. Lottman.

### **Conseil d'administration :**

N. Benhamou, G. Cléroux, A. Dauriac, J.-F. Delesalle, J. Dumotier,  
D. Fauvel, E. Grandadam, H. Hangard, M. Johnston, M. Lambart,  
Y. Leclerc, Y. Marec, T. Leprou, O. Leroy, C. Robert, J. Robert,  
M. Santo, E. Vincent.

### **Comité de lecture :**

G. Cléroux, J.-F. Delesalle, D. Fauvel, E. Grandadam, M. Johnston  
M. Lambart, Y. Leclerc, J. Robert,

### **Directeur de la publication :**

Daniel Fauvel.

\* \* \* \* \*

Le bulletin est remis ou adressé gratuitement  
à tous les membres de l'association.

Les Amis de Flaubert et de Maupassant  
laissent aux auteurs des articles publiés  
la responsabilité de leurs écrits.

## SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b>	7
<i>Jeanne BEM</i>	9
<b>Le roman et les arts visuels : une des modernités de <i>Madame Bovary</i></b>	
<i>Michel BERNARD</i>	21
<b>Le vocabulaire des brouillons de <i>Madame Bovary</i>. Caractéristiques statistiques et évolutions lexicales</b>	
<i>Per BUVIK</i>	31
<b>La sexualité d'Emma Bovary</b>	
<i>Pierre CAMPION</i>	41
<b>Une campagne d'écriture. Étude de quelques décisions dans un passage de <i>Madame Bovary</i></b>	
<i>Stéphanie CHAMPEAU</i>	49
<b><i>Madame Bovary</i>, synthèse et dépassement de trois projets ?</b>	
<i>Bruna DONATELLI</i>	81
<b>De la page écrite à la page dessinée : les éditions illustrées de <i>Madame Bovary</i></b>	
<i>Stéphanie DORD-CROUSLÉ</i>	97
<b>Administrer Emma : la mise en texte de l'extrême-onction ou l'inversion des signes</b>	
<i>Philippe DUFOUR</i>	111
<b>L'œil égaré</b>	

<i>Hans FÄRNLÖF</i>	131
<b>Pour un nouvel emploi de la motivation : l'exemple du couple Bovary</b>	
<i>Daniel FAUVEL</i>	145
<b>Le contexte historique de <i>Madame Bovary</i></b>	
<i>Delphine JAYOT</i>	163
<b>Donquichottisme et bovarysme, d'une folie à l'autre</b>	
<i>Éric LE CALVEZ</i>	175
<b>Charles mis en abyme : génétique du miroir</b>	
<i>Kazuhiro MATSUZAWA</i>	193
<b>La représentation problématique de la figure du docteur Larivière</b>	
<i>Liana NISSIM</i>	209
<b>Repenser au travail d'écriture de Flaubert : <i>Madame Bovary</i> dans la <i>Correspondance</i></b>	
<i>Marshall C. OLDS</i>	235
<b>Emma au Plaza Hotel</b>	
<i>Rosa Maria PALERMO</i>	245
<b><i>Madame Bovary</i> : situation de la critique génétique</b>	
<i>Jean-Marie PRIVAT</i>	261
<b>Le récit et ses lazzis</b>	
<i>Gisèle SÉGINGER</i>	273
<b>Le discours politique de l'avant-texte au roman</b>	
<i>Catriona SETH</i>	287
<b>En voiture !</b>	

<i>Norioki SUGAYA</i>	299
<b>Savoir de la mort et poétique du roman</b>	
<i>Tim UNWIN</i>	309
<b>Emma Bovary et les « jours où l'on a vécu deux existences »</b>	
<i>Florence VATAN</i>	319
<b>Au chevet de Monsieur Bovary</b>	
<i>Jean-François DELESALLE</i>	335
<b>Quand Flaubert expédie <i>Madame Bovary</i></b>	

## Administrer Emma : la mise en texte de l'extrême-onction ou l'inversion des signes

Stéphanie DORD-CROUSLÉ

Chargée de recherche, CNRS - UMR 5611 LIRE, Lyon.

Pour écrire la mort d'Emma, Flaubert a eu recours à un manuel, l'*Explication du catéchisme* par l'abbé Ambroise Guillois, dont le statut est paradoxal. Retenu par l'écrivain pour qu'une partie précise de son contenu religieux soit incorporée au roman (pour qu'elle l'*informe*), l'ouvrage, jamais explicitement mentionné, était censé disparaître à jamais après avoir rempli la mission documentaire qui lui avait été confiée<sup>1</sup>. Or il s'est trouvé au contraire *exposé*, placé en pleine lumière par des circonstances certes extérieures à la littérature (le procès intenté à Flaubert), mais qui ont joué un rôle non négligeable dans la formation de l'esthétique de l'auteur et la réception du roman. Pour saisir l'originalité de ce parcours, je commencerai par replacer, dans l'histoire littéraire et judiciaire du roman, l'épisode de l'extrême-onction d'Emma – avant de retracer la genèse particulière de sa mise en texte.

Si les chefs d'accusation d'« outrage à la morale publique et religieuse, et aux bonnes mœurs » ont été retenus contre *Madame Bovary* aux termes de la loi du 17 mai 1819, article 8, l'épisode de l'extrême-onction n'y est certainement pas étranger<sup>2</sup>. Le réquisitoire prononcé devant la 6<sup>e</sup> Chambre du tribunal correctionnel de Paris par l'avocat impérial Ernest Pinard lui fait la part belle :

Après cette scène, vient celle de l'extrême-onction. Ce sont des paroles saintes et sacrées pour nous. C'est avec ces paroles-là que nous avons endormi nos aïeux, nos pères ou nos proches, et c'est avec elles qu'un jour nos enfants

---

<sup>1</sup> Sur ce mécanisme, voir Stéphanie Dord-Crouslé, « Les deux bibliothèques religieuses de *Madame Bovary* » ; à paraître dans les actes du colloque de Marne-la-Vallée et Paris III : « *Madame Bovary* et les savoirs » (16-18 novembre 2006), sous la dir. de Gisèle Séginger et Pierre-Louis Rey.

<sup>2</sup> Sur tous ces aspects, voir l'ouvrage d'Yvan Leclerc, *Crimes écrits. La littérature en procès au XIX<sup>e</sup> siècle*, Plon, 1991, ici p. 19-25.

nous endormiront. Quand on veut les reproduire, il faut le faire exactement ; il ne faut pas du moins les accompagner d'une image voluptueuse sur la vie passée.

Vous le savez, le prêtre fait les onctions saintes sur le front, sur les oreilles, sur la bouche, sur les pieds, en prononçant ces phrases liturgiques : *Quidquid per pedes, per aures, per pectus*, etc., toujours suivies des mots *misericordia*... péché d'un côté, miséricorde de l'autre. Il faut les reproduire exactement, ces paroles saintes et sacrées ; si vous ne les reproduisez pas exactement, au moins n'y mettez rien de voluptueux<sup>3</sup>.

Dans sa plaidoirie, l'avocat de Flaubert répond au Ministère public en arguant d'une double intertextualité (« vous allez voir de quelles lectures il est nourri »<sup>4</sup>) qui, selon lui, dispense entièrement son client. En un premier temps, M<sup>e</sup> Senard s'attache à montrer qu'une scène similaire existe dans un autre roman, bien antérieur, dont l'auteur n'a jamais été inquiet ; et il cite longuement le passage de la *Volupté* de Sainte-Beuve où le héros administre les derniers sacrements à Mme de Couaën (chapitre XXIII) : « Vous n'avez pas poursuivi cela. Voilà deux hommes qui, chacun dans leur sphère, ont pris la même chose, et qui ont, à chacun des sens, ajouté le péché, la faute »<sup>5</sup>. S'appuyant sur une analogie de contenu et de procédé, l'avocat réclame logiquement pour le jeune romancier le même traitement (*i. e.* la même absence de poursuite) que celui qui a été appliqué à son respecté prédécesseur.

Ensuite, M<sup>e</sup> Senard opère un autre rapprochement textuel reposant cette fois-ci non plus sur une identité générique (une scène d'extrême-onction dans deux romans, l'une incriminée, l'autre non), mais sur une filiation génétique, voire, comme essaie de le prouver l'avocat, sur une reproduction à l'identique : le texte de l'épisode serait en effet la copie exacte d'un ouvrage ayant reçu l'*imprimatur* ecclésiastique, et ne pourrait donc, *de facto*, outrager la religion. Selon M<sup>e</sup> Senard :

La dernière scène du roman de *Madame Bovary* a été faite comme toute l'étude de ce type, avec les documents religieux. M. Flaubert a fait la scène de l'extrême-onction avec un livre que lui avait prêté un vénérable ecclésiastique de ses amis, qui a lu cette scène, qui en a été touché jusqu'aux larmes, et qui n'a pas imaginé que la majesté de la religion pût en être offensée<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Réquisitoire et plaidoirie sont cités d'après : Flaubert, *Œuvres*, éd. d'Albert Thibaudet et René Dumesnil, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade » t. I, 1951, p. 628.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 671.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 673.

<sup>6</sup> *Ibid.*



Cherchant à émouvoir le tribunal, l'avocat n'hésitera pas à reprendre l'argument un peu plus tard : « Et, je vous le répète, celui qui a donné à mon client ce livre, et qui a vu mon client en faire l'usage qu'il en a fait, lui a serré la main avec des larmes. »<sup>7</sup> Que le procédé rhétorique ait été efficace ou non, on est fondé à interroger l'authenticité du fait avancé : qui est donc ce « vénérable ecclésiastique » que Flaubert compterait au nombre de ses amis ? Ni les biographies ni la correspondance de l'auteur ne procurent la moindre piste à son sujet, semble-t-il, et jusqu'à plus ample informé, on peut présumer que ce personnage providentiel est une invention de la défense. Invention de la figure du prêtre, vraisemblablement, donc, – mais sûrement pas de l'ouvrage. M<sup>e</sup> Senard cite *in-extenso*, et avec un plaisir non dissimulé, le titre à rallonge du manuel que Flaubert a utilisé pour rédiger son épisode :

Ce livre est intitulé : *Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du catéchisme, avec la réponse aux objections tirées des sciences contre la religion, par M. l'Abbé Ambroise Guillois, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, 6<sup>e</sup> édition, etc.*, ouvrage approuvé par Son Éminence le cardinal Gousset, NN. SS. les Évêques et Archevêques du Mans, de Tours, de Bordeaux, de Cologne, etc., tome 3<sup>e</sup>, imprimé au Mans par Charles Monnoyer, 1851<sup>8</sup>.

C'est là en effet, pour l'avocat, une pièce-maîtresse de sa défense : s'il arrive à convaincre les juges que Flaubert n'a fait que reproduire ce Rituel (« Il a copié purement et simplement »<sup>9</sup>), il fait tomber l'accusation d'atteinte à la religion. M<sup>e</sup> Senard se livre donc à une minutieuse comparaison de textes avant de conclure, – triomphalement :

Vous voyez donc, monsieur l'Avocat impérial, combien est téméraire – pour ne pas me servir d'une expression qui, pour être exacte, serait plus sévère – l'accusation que nous avons touché aux choses saintes. Vous voyez maintenant que nous n'avons pas mêlé le profane au sacré, quand, à chacun des sens, nous avons indiqué le pêché commis par ce sens, **puisque c'est le langage de l'Église elle-même**<sup>10</sup>.

La démonstration a dû paraître probante, et d'après Flaubert, elle a constitué le point d'orgue de la « splendide » plaidoirie de son avocat : « le plus beau a été le passage de l'Extrême-onction. L'avocat général a été

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 675.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 673.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 674.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 675 (nous grasseyons). Voir aussi, p. 673 : « écoutez l'Église elle-même. »

couvert de confusion quand M<sup>e</sup> Senard a tiré de sous son banc un *Rituel* qu'il a lu », écrit-il à son frère Achille<sup>11</sup>.

En tout cas, en dépit de ses formules contournées et de ses circonlocutions, le verdict innocent le romancier, de l'outrage à la religion comme des deux autres :

Dans les considérants de son jugement, Flaubert est [...] rappelé « au respect dû aux cérémonies les plus augustes du culte », la religion comptant parmi les « institutions qui sont la base de la société », avant d'être acquitté, « attendu que Gustave Flaubert proteste de son respect pour [...] tout ce qui se rattache à la moralité religieuse ; qu'il n'apparaît pas que son livre ait été, comme certaines œuvres, écrit dans le but unique [...] de ridiculiser des choses qui doivent être entourées du respect de tous »<sup>12</sup>.

Ainsi, au terme du procès, la société absout Flaubert et lui délivre un brevet de bonne moralité qu'il a d'ailleurs été le premier à revendiquer, tout autant dans ses écrits privés que par la bouche de son avocat. Depuis le début, le romancier affirme en effet haut et fort – et apparemment en toute bonne foi – que son roman, et le passage de l'extrême-onction d'Emma en particulier, ne présente aucun caractère répréhensible. Dans sa lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1857 à son frère aîné, il s'insurge :

[...] ce qu'on me reproche surtout, c'est une Extrême-onction *copiée* dans le *Rituel de Paris*. Mais ces bons magistrats sont tellement ânes qu'ils ignorent complètement cette religion dont ils sont les défenseurs [...]. Tout cela est d'un grotesque sublime<sup>13</sup>.

Le 14 janvier, le même constat est tiré dans une lettre adressée à Éliisa Schlésinger : l'épisode incriminé « n'est qu'une page du *Rituel de Paris*, remise en français ; mais les braves gens qui veillent au maintien de la religion ne sont pas forts en catéchisme »<sup>14</sup>. Dans la lettre déjà citée où Gustave fait le récit de l'audience à son frère Achille, il triomphe : « le passage de mon roman n'est que la reproduction *adoucie* de ce qu'il y a dans le *Rituel*, nous leur avons f... une fière littérature ! »<sup>15</sup>

<sup>11</sup> Lettre du [30 janvier 1857] (Correspondance, éd. de Jean Bruneau, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, 1980, p. 677).

<sup>12</sup> Yvan Leclerc, *Crimes écrits*, p. 26.

<sup>13</sup> *Correspondance*, t. II, p. 658.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p.665.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.677.

La plupart des amis de Flaubert<sup>16</sup> affirment eux aussi que l'inculpation relative à la religion leur apparaît totalement infondée. Frédéric Baudry, par ailleurs gendre de M<sup>e</sup> Senard, écrit à son ami le 30 décembre 1856 :

Mais pour la Religion, je n'y comprends rien. Ce qui devrait au contraire sauter aux yeux dans votre livre, c'est que c'est le voltairien qui est battu et *roulé* par le bon sens obtus du prêtre de campagne. Aucun sentiment chrétien n'y est ridiculisé, si ce n'est par un homme ridicule. Je ne comprends à cet égard la bévue du Procureur Impérial que parce qu'il en est à cette vieille école littéraire qui n'appelle rien par son nom et croirait manquer de convenance si elle n'appelait pas un évêque *Le Vénérable Prélat*<sup>17</sup>.

Remarquons ici au passage que Baudry souligne explicitement l'identité de point de vue critique<sup>18</sup>, et donc « d'école littéraire », du procureur Pinard qui veut qu'on appelle « un évêque *Le Vénérable Prélat* », et de l'avocat de la défense Senard qui, inventant le personnage d'un prêtre pour les besoins de la cause, le présente comme « un vénérable ecclésiastique [des] amis » de Flaubert !

Aussi bien l'auteur que ses juges, en privé comme en public, semblent donc tous être d'accord pour affirmer d'emblée – ou conclure après examen – que l'épisode de l'extrême-onction ne comporte intrinsèquement rien de pénalement répréhensible ou de moralement suspect. D'après Flaubert, c'est même au contraire l'avocat impérial qui, au terme de la plaidoirie, « a été convaincu de mauvaise foi »<sup>19</sup> ! On se reportera ici aux analyses essentielles d'Yvan Leclerc sur la distinction à établir, dans cette affaire, entre deux figures, celle de « Monsieur Gustave Flaubert », bourgeois rouennais, et celle de « Flaubert », écrivain<sup>20</sup>. Car la simple lecture du texte romanesque indique clairement que les choses ne sont pas aussi simples. En particulier, l'allégation d'un recopiage ne peut suffire à laver un auteur ou un texte de tout soupçon : on sait depuis longtemps que la citation, fût-elle exacte, n'est pas un geste neutre, qu'elle « travaille » le texte qui l'accueille et que son sens se trouve largement modifié par son nouvel environnement<sup>21</sup>. Le futur

<sup>16</sup> À l'exception notable de Gertrude Tennant (voir Yvan Leclerc, *Crimes écrits*, p. 31-32).

<sup>17</sup> *Lettres à Flaubert*, éd. Rosa M. Palermo Di Stefano, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, t. I, 1997, p. 120.

<sup>18</sup> Voir Yvan Leclerc, *Crimes écrits*, p. 193.

<sup>19</sup> « Je me suis permis une fois de donner en personne un *démenti* à l'avocat général qui, séance tenante, a été convaincu de mauvaise foi, et s'est rétracté » écrit Flaubert à son frère Achille dans sa lettre déjà citée du [30 janvier 1857] (*Correspondance*, t. II, p. 677).

<sup>20</sup> *Crimes écrits*, p. 81.

<sup>21</sup> Voir Antoine Compagnon, *La Seconde main ou le travail de la citation*, Le Seuil, 1979.

concepteur du dispositif de la « copie » de Bouvard et Pécuchet serait mal venu d'affirmer le contraire !

Avant d'analyser la genèse rédactionnelle de l'épisode, éclaircissons encore une question qui n'a guère été soulevée jusqu'à aujourd'hui et qui opacifie pourtant considérablement la stratégie adoptée par M<sup>e</sup> Senard dans sa plaidoirie : Flaubert et son avocat ont-ils lu le même livre – l'un pour rédiger l'épisode de l'extrême-onction dans son roman, et l'autre pour préparer sa plaidoirie ? La réponse est non. S'il en était autrement, comment expliquer la curieuse argumentation utilisée par l'avocat : d'un côté, il soutient que son client a scrupuleusement recopié un *Exposé du catéchisme* dont il donne la référence précise ; de l'autre, quand il s'agit de justifier le fameux baiser, « le plus grand baiser d'amour qu'[Emma] eut jamais donné », baiser qu'elle « dépos[e] de toute sa force expirante » sur le crucifix que lui tend l'abbé Bournisien, M<sup>e</sup> Senard, au lieu de citer tout simplement le passage incriminé tel qu'il devrait se trouver dans le Rituel, est dans l'obligation de convoquer des auteurs dont l'aura religieuse ne saurait être mise en doute, mais qui ne sont pas mentionnés dans l'ouvrage de référence que l'avocat, par la suite, cite avec tant d'abondance et d'exactitude. D'ailleurs, cette étape de la plaidoirie est introduite par une indication révélatrice : « L'extrême-onction n'est pas encore commencée ; mais on me reproche ce baiser ». Ce que l'on peut gloser en ces termes : « je n'ai rien trouvé concernant ce baiser dans le chapitre du Rituel portant sur l'extrême-onction ; il n'appartient donc pas aux différentes étapes du sacrement qui y sont exposées et il me faut justifier sa présence autrement » ; d'où le recours à sainte Thérèse, Fénelon et Bossuet. Et en effet, dans l'édition que mentionne M<sup>e</sup> Senard (ou du moins l'une de celles qui en sont les plus proches quant à la date de publication), aucune présentation du crucifix au malade n'est indiquée.

Pourtant, Flaubert a bien trouvé cette vénération de la Croix dans l'*Exposé du catéchisme* par l'abbé Guillois, – mais il n'a pas consulté la même édition que son avocat. Pour rédiger l'épisode, il a vraisemblablement utilisé la 5<sup>e</sup> édition, parue en 1849, d'un ouvrage qui en a connu sept du vivant de son auteur apparemment mort en 1854<sup>22</sup>. Toutes les éditions n'étant pas disponibles, on ne peut pas être plus précis, d'autant qu'une erreur de retranscription de la plaidoirie de M<sup>e</sup> Senard, portant sur la date ou le quantième de l'édition, n'est pas à exclure. Quoi qu'il en soit, la comparaison entre la 5<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> édition lève toutes les difficultés et résout toutes les incohérences : si l'avocat ne

---

<sup>22</sup> Voir la préface des éditeurs à la 8<sup>e</sup> édition, identifiée comme la première édition posthume (*Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du catéchisme avec la réponse aux principales objections tirées des sciences contre la Religion*, par l'abbé Ambroise Guillois, 8e éd., Le Mans, Julien, Lanier et Cie, Monnoyer, 1856, t. 1, p. vii).

justifie pas l'existence du baiser par une référence au Rituel, c'est que ce baiser n'existe pas (ou plutôt *n'existe plus*) dans l'édition qu'il consulte. En revanche, l'avocat commente longuement des éléments que son client, selon lui, aurait été fondé à reprendre puisqu'ils se trouvent dans l'ouvrage que lui, l'avocat, a lu, en l'occurrence les onctions opérées sur la poitrine et sur les reins. Flaubert aurait préféré les laisser de côté, selon Senard, pour ne pas « excit[er] » une « sainte colère » « chez le ministère public »<sup>23</sup>. Et l'avocat de souligner vigoureusement l'extrême retenue, presque la pudeur, de son client : « Si nous avions dit cela, de quelle foudre n'auriez-vous pas tenté de nous accabler, monsieur l'Avocat impérial ! » Or, cette modération doit être fortement relativisée dans la mesure où elle ne résulte pas d'une abstention volontaire de la part de l'écrivain : la 5<sup>e</sup> édition ne mentionne aucune onction sur la poitrine ou sur les reins ; elle indique seulement « le cœur ».

Ce point bibliographique éclairci, la genèse de l'épisode sera plus aisée à analyser<sup>24</sup>. Le f° 245 présente un scénario développé dont la rédaction précède directement la consultation par Flaubert de l'*Exposé du catéchisme*. Avant cette étape documentaire, deux éléments sont notables. D'abord, Emma « ne peut se confesser », apparemment pour des raisons médicales liées à son empoisonnement : la jeune femme est à la limite de l'inconscience (« commencement de l'agonie », note Flaubert). Ensuite, dès ce moment, le romancier détaille une étape particulière, et une seule, qui appartient effectivement au déroulement du sacrement de l'extrême-onction, à savoir l'onction des pieds. Elle semble l'avoir personnellement suffisamment marqué (peut-être pour des raisons biographiques ?) pour qu'il la mentionne avant même la lecture documentaire du Rituel. Cette onction prend une importance singulière sur le feuillet : d'une part, elle nécessite un dévoilement physique du corps de la malade (pour les oindre, l'abbé Bournisien « découvre les pieds » d'Emma) et, d'autre part, elle est à l'origine d'un processus mémoriel puisque Charles, alors, « se rappelle [...] quand la première fois il a vu les pieds » de sa femme. Le soir des noces s'inscrit donc en creux dans la scène d'extrême-onction, selon la formule flaubertienne connue :

C'est que sans cesse l'antithèse se dresse devant mes yeux. Je n'ai jamais vu un enfant sans penser qu'il deviendrait vieillard ni un berceau sans songer à une tombe. La contemplation d'une femme nue me fait rêver à son squelette<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Plaidoirie, p. 675.

<sup>24</sup> On trouvera la liste et la transcription de l'ensemble des feuillets concernés (épisode : « Extrême-onction ») en ligne sur le site du Centre Flaubert de l'université de Rouen : <http://flaubert.univ-rouen.fr/bovary/atelier/index.php>.

<sup>25</sup> Lettre à Louise Colet du 6-7 août 1846 (*Correspondance*, t. I, 1973, p. 275).

En revanche, quand Flaubert rédige le f° 241 v°, il a certainement sous les yeux l'*Explication du catéchisme* de l'abbé Guillois. Comme le Rituel l'y invite, il recopie scrupuleusement « l'ordre qu'on observe pour l'administration de l'extrême-onction »<sup>26</sup> : il faut d'abord préparer la chambre du malade et rassembler les différents instruments nécessaires au culte ; ensuite se succéderont l'aspersion de la chambre et des personnes présentes, la vénération de la Croix, différentes prières de pénitence et une absolution, des onctions sur différentes parties du corps du malade, une action de grâce et, enfin, la remise d'un cierge, signe que le moribond est prêt à entrer dans la gloire divine. Sur le feuillet, Flaubert recopie nombre de phrases avec exactitude, souvent sans même encore adapter les tournures du Rituel à la situation fictionnelle : ainsi, il reprend la désignation générique « le malade » et le pronom personnel masculin, « il », sans les transposer au féminin. Des paragraphes complets sont minutieusement recopiés, comme : « Le prêtre avertit le malade de s'exciter à la douleur de ses péchés – & de réciter s'il le peut le Confiteor – qui est en même temps un aveu & un acte de contrition »<sup>27</sup> ; ou tout le bas du feuillet : le prêtre « présente [au malade] un cierge allumé & bénit. (le jour de la Chandeleur.) p<sup>r</sup> lui rappeler que s'il a eu le bonheur de chasser de son âme les ténèbres du vice, il va bientôt contempler dans le séjour de la gloire, celui qui est venu au monde p<sup>r</sup> être la lumière des nations – & qui dans le ciel est lui-même la lampe éclairant ce séjour de l'éternelle félicité. »<sup>28</sup> À la lecture de cette page, M<sup>e</sup> Senard était bel et bien fondé à plaider l'exacte copie du Rituel.

Cependant, les notes documentaires prises par Flaubert dessinent nettement les contours d'une cérémonie tronquée. En effet, pour qu'un catholique meure « muni des derniers sacrements de l'Église », il faut d'abord qu'il se confesse (on parle aujourd'hui du sacrement de Pénitence et de Réconciliation) ; il doit ensuite recevoir l'Extrême-onction (ou sacrement des malades) ; et il doit enfin communier, c'est-à-dire recevoir le sacrement de l'Eucharistie qui prend dans ce cas le nom de « viatique » puisqu'il accompagne le passage du moribond vers la vie éternelle. Or, on l'a déjà noté, non seulement l'état d'Emma ne lui permet pas de se confesser, mais en outre, le mal dont elle souffre (un empoisonnement) lui interdit de recevoir l'Eucharistie : selon les règles de l'Église catholique, Emma étant en proie à des vomissements ne saurait être admise à communier. Flaubert n'explique pas cela en ces termes, mais il insère un détail de costume, issu du Rituel, qui montre d'emblée

<sup>26</sup> *Explication du catéchisme*, 5<sup>e</sup> éd. augmentée, Le Mans, Julien, Lanier et C<sup>ie</sup>, Monnoyer, 1849, t. 3, p. 378.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 380.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 384.

qu'il n'y aura pas de communion. En effet, le curé sort de l'église vêtu de sa soutane noire et ne revêt le surplis et l'étole violette qu'une fois au domicile des Bovary ; c'est donc qu'il n'a pas amené avec lui le saint sacrement, comme l'indique expressément l'abbé Guillois :

C'est seulement à la maison du malade que le prêtre se revêt du surplis et de l'étole violette ; la sacrée congrégation des rites a expressément défendu de porter solennellement l'huile des infirmes en surplis et avec des flambeaux ; cet honneur n'est dû qu'au saint sacrement<sup>29</sup>.

Sur le feuillet, certains éléments issus du Rituel sont donc d'emblée insérés dans la trame narrative. Mais Flaubert ébauche aussi, dès ce moment, le cadrage narratif de la scène et choisit pour l'épisode un début *in medias res* : d'une part, Homais et Canivet pénètrent dans la pièce alors que les instruments du culte sont déjà en place (« Quand ils entrèrent dans la chambre, il y avait [...] sur le guéridon couvert d'une serviette blanche, un crucifix entre deux chandeliers, garnis de cierges », etc.) ; et d'autre part, l'aspersion d'eau bénite a déjà eu lieu : la prière qui accompagnait cette étape dans le déroulement normal du sacrement, que Flaubert avait d'abord scrupuleusement reproduite, est raturée, tandis que le romancier ajoute une notation olfactive qui accompagne l'entrée des deux personnages : « odeur humide à cause de l'eau bénite ». La scène est donc dès lors conçue pour débiter par la vénération de la Croix, troisième étape du sacrement.

Cependant, Flaubert ne se contente pas de recadrer les éléments de la scène, il en élimine aussi certains, pour des raisons différentes. La première divergence importante entre le feuillet de Flaubert et le texte de l'abbé Guillois porte sur le nombre des parties du corps qui doivent recevoir une onction. Dans l'*Explication du catéchisme*, elles sont au nombre de sept : les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds et le cœur. Flaubert n'en retient que cinq : il omet les oreilles, vraisemblablement par inattention<sup>30</sup>, et le cœur, peut-être parce qu'il a voulu s'en tenir aux seuls véritables organes des sens. Mais plus profondément, lorsqu'on compare le contenu du feuillet de notes avec l'ouvrage original, on s'aperçoit que Flaubert minore sensiblement le contenu et la portée pénitentiels du sacrement – d'autant plus importants dans le cas d'Emma que celle-ci n'a pas pu recevoir le sacrement de la Réconciliation, et même si, comme le précise le Rituel, les paroles d'absolution que comporte l'extrême-onction n'équivalent point à une

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 385-386.

<sup>30</sup> Voir cependant le chapitre « Une extrême-onction révélatrice » dans l'ouvrage de Florence Emptaz, *Aux pieds de Flaubert*, Grasset, 2002, p. 175-179.

« absolution [...] sacramentelle »<sup>31</sup>. Dès cette étape documentaire, seuls sont mentionnés les gestes du prêtre et non les paroles qui accompagnent pourtant chacune des onctions ; ainsi pour les yeux : « Par cette onction sainte et par sa pieuse miséricorde, que Dieu vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue. »<sup>32</sup> Le but visé par le signe sensible que sont les onctions est cependant encore indiqué sur ce feuillet au discours indirect : elles doivent « remettre les péchés commis par ces parties du corps ». Reformulé dans les deux étapes génétiques suivantes (le prêtre « commença les onctions, p' effacer [...] les souillures du péché », f<sup>o</sup>s 243 et 241), l'énoncé disparaît cependant complètement sur le f<sup>o</sup> 244 v<sup>o</sup>. L'acte se trouve alors complètement déconnecté, voire vidé, de sa signification spirituelle.

Plus généralement, toutes les paroles que devrait prononcer l'abbé Bournisien sont soit évacuées (les paroles d'absolution qui suivent la récitation des deux prières seront supprimées sur le f<sup>o</sup> 240), soit *traduites* par Flaubert, en particulier par le terme de « marmottage » (deux occurrences sur le f<sup>o</sup> 241 v<sup>o</sup>), terme qui, une fois encore, élude le contenu du discours pour s'en tenir à sa forme – en l'occurrence incompréhensible. D'autre part, dès le f<sup>o</sup> 241 v<sup>o</sup>, l'étape sacramentelle de la récitation du *Confiteor* par le moribond est supprimée. En marge, Flaubert indique : Emma « commence la confession. Mais elle ne put & ses péchés remontèrent ». Outre le fait, déjà programmé, qu'Emma ne pourrait se confesser, s'amorce ici un phénomène qui va se révéler capital : bien qu'elle ne puisse les verbaliser dans un acte de pénitence, Emma va se trouver intérieurement comme submergée par le souvenir de ses péchés qui « remontent » en nombre à sa conscience. Or cette résurgence, dans l'étape génétique suivante (f<sup>o</sup> 243), trouve à s'exprimer par l'intermédiaire d'éléments que Flaubert va chercher dans l'*Explication du catéchisme* et qu'il adapte. En effet, chaque formule d'onction est rituellement suivie d'une phrase qui en glose le contenu et explicite le type de péchés concernés ; ainsi pour les narines :

« Par cette onction sainte et par sa grande miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par l'odorat. » Dans ce moment, le malade doit détester de nouveau tous les péchés qu'il a commis par l'odorat, toutes les recherches raffinées et voluptueuses de parfums, toutes les sensualités, tout ce qu'il a respiré des odeurs de l'iniquité<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> *Explication du catéchisme*, 5<sup>e</sup> éd., t. 3, p. 380.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 382.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 381.



Cette glose n'est évidemment pas lue lors d'une extrême-onction ; elle est destinée au chrétien, qui, encore bien vivant et grâce à la lecture d'ouvrages tels que celui de l'abbé Guillois, se prépare à mourir « ou tous les mois, ou au moins quelquefois pendant l'année<sup>34</sup> » comme l'Église le lui recommande vivement. Or, Flaubert se saisit des termes et de l'esprit de cet exercice spirituel pour les adapter au cas particulier de son héroïne. Ainsi pour les narines, il indique qu'elles « se délectaient à la suavité des odeurs », ce qui est encore assez proche des termes utilisés par Guillois<sup>35</sup>. Mais, rapidement, le romancier va s'approprier le procédé et, pour les autres parties du corps, utiliser des éléments directement tirés de la vie d'Emma, comme ces doigts « qui avaient passé dans la chevelure de ses amants ». Ainsi, Flaubert reprend un dispositif et une structure phrastique qu'il a effectivement trouvés dans l'*Exposé du catéchisme* (M<sup>e</sup> Senard n'a pas tort sur ce point), mais il les détourne. Dans le manuel, la glose avait pour fonction de faire « détester de nouveau tous les péchés » : elle ne les présente à l'esprit du chrétien que pour mieux l'y faire renoncer et l'amener à se convertir, c'est-à-dire à changer de vie. Elle prend un tout autre sens chez Flaubert, au fur et à mesure de l'élaboration du passage : les actions coupables ne sont pas présentées sous un jour négatif ; Emma ne regrette pas de les avoir commises ; il n'y a plus de *péchés* mais des *souvenirs* déconnectés de tout jugement moral explicite, si ce n'est celui que le lecteur, immanquablement, attache de lui-même aux termes employés – ce en quoi consiste la profonde rouerie de ce texte.

Loin de manifester une rupture définitive avec la vie terrestre et de préparer la moribonde à la vie spirituelle qu'elle va connaître dans l'au-delà, l'extrême-onction d'Emma est ancrée dans une célébration sensuelle de son passé. Au début de la scène, la jeune femme se souvient des « élancements mystiques » qu'elle a connus lorsqu'elle a reçu le viatique au plus fort de la maladie qui a suivi le départ de Rodolphe. Cette scène se superpose donc à celle de l'extrême-onction. Elle confirme sa tonalité profondément sensuelle

<sup>34</sup> Henri Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, éd. de François Trémolières, Grenoble, J. Million, 2006, t. IV, p. 272.

<sup>35</sup> Flaubert aurait donc facilement pu produire ce « mémoire » justificatif auquel il pensa un moment avant d'en abandonner l'idée : il s'agissait d'une édition du roman qu'il aurait remise à ses juges et dont les larges marges auraient contenu « des citations embêtantes, tirées des *classiques* » (lettre à son frère Achille [vers le 20 janvier 1857] ; *Correspondance*, t. II, p. 670). En particulier, « dans l'Extrême-onction reprochée je mettrai en regard le passage textuel du Rituel où il y a des *indécences*, etc., etc. » (lettre à Michel Lévy du [10 janvier 1857] ; *Correspondance*, t. V [Supplément], 2007, p. 965). Au nombre de ces « indécences », peut-être aurait-on trouvé, pour les yeux, les « lectures qui ont fait naître en lui [dans l'esprit du malade] une foule de pensées contraires à la foi et aux mœurs » (*Explication du catéchisme*, 5<sup>e</sup> éd., t. 3, p. 382) ; ou pour les mains, « les libertés criminelles qu'il [le malade] s'est permises... » (*ibid.*, p. 383) ?

et la confusion généralisée qui règne entre l'amour divin et l'amour humain, confusion qui trouve son acmé ici avec le baiser d'amour donné à « l'homme-Dieu ». Avant que cet épisode ne soit supprimé sur le f° 258 v<sup>o</sup><sup>36</sup>, la mémoire de Charles avait elle aussi grandement concouru à renforcer cet aspect. En effet, jusqu'à ce qu'elle soit réécrite dans la marge du f° 248 v<sup>o</sup>, l'onction des pieds n'était pas traitée sur le même modèle que les autres parties du corps qui suivent le Rituel ; elle suscitait en Charles la remontée d'un souvenir très précis du soir de ses noces et de l'excitation sexuelle qui lui est évidemment lié :

Mais il s'avança vers le fond de l'alcôve, retira la couverture  
 et lui découvrit les pieds. [– & Charles qq temps suivit d'un  
*les pieds* regard idiot tous les mouvements du prêtre qui les préparait  
 pr le dernier voyage.] La première fois qu'il les avait aperçus  
 c'était le soir ~~des noces~~, quand il venait de dénouer à genoux,  
 les rubans minces de ses souliers blancs. – & la maison  
 autour ~~d'eux~~, chantait d'allégresse, comme son cœur enivré  
*il frémissait alors dans les éblouissements de la possession*  
 H ~~frissonnait ébloui de la possession prochaine, et se~~  
*H suffoquait alors*  
*prochaine, & se sentait alors comme suffoqué*  
 sentait alors ~~comme suffoquant~~ sous le débordement  
 d'un espoir ~~sans limites~~, plus doux même que ses bandeaux  
 parfumés, plus profond que ses yeux, & plus abondant  
 que ~~les plis de~~ sa robe, qui lui craquait entre les  
 bras, avec un bruit d'étincelles. – & au milieu de leur  
 silence, ils entendaient l'une après l'autre s'éloigner  
 toutes les charrettes qui glissaient sur l'herbe.

<sup>36</sup> Il sera partiellement repris plus loin, avec une tonalité nettement moins sexuelle, à la fin du chapitre IX lorsque Charles fera ses adieux au cadavre d'Emma.

Le bruissement de la robe d'Emma est alors explicitement mis en relation avec le crépitement du feu consumant dans la cheminée les pelotons de coton qui ont servi aux onctions. L'aspect assez sacrilège de la notation et du souvenir lui-même a dû faire reculer Flaubert qui y a complètement renoncé. En revanche, l'épisode du cierge, qui constitue la dernière étape du sacrement dans l'*Explication du catéchisme*, conserve une part de cette dimension sacrilège. Dès le f° 243, Flaubert indiquait qu'Emma « ne put le tenir ». Sur le f° 258 v°, il accentue considérablement le trait en introduisant une chute : « Mais elle ne put le tenir – il tomba par terre & s'éteignit. » L'écrivain choisit finalement d'édulcorer la charge en présentant la chute comme une conséquence logique de la faiblesse de la jeune femme, mais non réalisée grâce à la présence de l'abbé Bournisien : « Mais Emma trop faible ne put fermer les doigts, et le cierge, sans le prêtre, serait tombé par terre ».

Il y a donc une inversion généralisée des signes dans cet épisode de l'extrême-onction. Si la remémoration des péchés est bien nécessaire pour qu'ils puissent être pardonnés, le sacrement les place normalement sous le signe du rejet définitif et de la rupture puisqu'il s'agit d'obtenir le pardon divin et de se convertir. Dans le roman, au contraire, Flaubert construit une sorte d'anamnèse nostalgique, où le tissage des gestes du prêtre avec les reprises adaptées de la glose catéchétique fait revivre dans le présent un passé placé sous le signe du regret et non du repentir. Quand l'avocat impérial Pinard reproche à Flaubert dans son réquisitoire d'avoir « accompagn[é] » les formules sacrées du Rituel « d'une image voluptueuse sur la vie passée », il a donc entièrement raison. Il a identifié l'origine de « l'effet de trouble »<sup>37</sup> que l'épisode de l'extrême-onction a produit sur lui. En revanche, là où sa démonstration pêche, c'est qu'il n'est pas allé relire les ouvrages qui vulgarisent ces formules canoniques, tels l'*Explication du catéchisme* par l'abbé Guillois. Senard aura donc beau jeu de s'engouffrer dans la brèche, de souligner les similitudes, de plaider « l'exacte copie », et donc, d'occulter les écarts, les omissions et les inversions. Dans l'épisode du roman, le seul verbe au futur est un verbe porteur d'une négation : « ses pieds [...] qui maintenant ne marcheraient plus ». Clairement, il n'y a rien à attendre après la mort.

Ainsi, dans cette scène d'extrême-onction, Flaubert a minutieusement découpé et trié les formules du Rituel afin qu'Emma échappe à toute rédemption, même involontaire : les formules de renonciation explicite au péché comme celles d'absolution ont disparu. En revanche, le romancier a soigneusement conservé et savamment modifié les commentaires qui

---

<sup>37</sup> Yvan Leclerc, *Crimes écrits*, p. 194.

entourent les formules sacramentelles dans le Rituel et il les a glosées pour les adapter à l'existence singulière de son personnage. Tous les signes du sacrement se trouvent alors textuellement inversés : au lieu de sceller la renonciation définitive au péché et d'initier l'entrée imminente dans la vie céleste éternelle, l'extrême-onction ne donne lieu qu'à l'évocation et au ressassement nostalgique du passé peccamineux d'une héroïne qu'aucune transcendance ne pourra jamais racheter.

Alors que les derniers moments de son existence sont assortis d'une bonne partie des signes visibles qui accompagnent généralement une mort chrétienne, Emma meurt donc profondément impénitente – sans que le lecteur puisse démêler avec certitude ce qui est dû à l'état pathologique de la jeune femme (sa perte de conscience conjoncturelle causée par l'empoisonnement), à sa psychologie (son incapacité structurelle à dépasser le niveau sentimental de la religion conçue comme un refuge contre les déboires amoureux), ou à l'Église elle-même, dans la mesure où Emma est aussi la victime consentante d'un discours catéchétique autorisé qui a diffusé cette lecture sentimentale des principes prônés par l'Église.